



CHARTRE DU RESEAU REPERES

RESEAU DE PERSONNES RESSOURCES ET DE COMPETENCES
MIS EN ŒUVRE PAR LA FRANE

Le réseau de personnes ressources et de compétences REPEREs, basé sur le volontariat, est constitué par des bénévoles et salariés de la FRANE et de ses associations membres, qui acceptent ainsi de devenir des personnes ressources et d'être référencées dans la base de données informatique du réseau.

Le réseau REPEREs est dispensé de déclaration auprès de la CNIL (conformément à la dispense n°8 de la délibération n°2006-130 du 9 mai 2006 décidant de « la dispense de déclaration des traitements relatifs à la gestion des membres et donateurs des associations à but non lucratif régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 »), mais respecte les obligations de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés :

- RECUEIL DU CONSENTEMENT DE LA PERSONNE POUR UTILISER L'INFORMATION QUI L'IDENTIFIE : l'enregistrement des personnes ressources dans la base de données est soumis à leur accord écrit lors du travail de recueil d'informations, et à validation par la FRANE.

Les personnes ressources doivent avoir pris connaissance de cette présente charte.

- LE FICHIER A DES OBJECTIFS PRECIS : mieux se connaître, mutualiser les compétences entre associations, renforcer l'efficacité, la crédibilité et la notoriété des actions en mobilisant rapidement des compétences, avoir une traçabilité des compétences et posséder une capacité de réponse aux demandes d'informations, d'avis, et d'expertises.

- NATURE DES INFORMATIONS ENREGISTREES DANS LA BASE DE DONNEES : il s'agit de l'identité et des coordonnées des personnes ressources ; des compétences (nature de leurs savoirs et savoir-faire) et des ressources matérielles qu'elles souhaitent mettre à disposition du réseau REPEREs ; des informations qu'elles auront bien voulu transmettre concernant leurs activités professionnelles et/ou associatives, et de leurs souhaits pour être contactées dans le cadre du réseau.

Les informations concernant chaque personne ressource qui sera enregistrée dans la base lui seront transmises afin qu'elle puisse les corriger ou les modifier le cas échéant.

La FRANE ne garantit pas l'exactitude et la pertinence des renseignements fournis par les personnes ressources.

- UTILISATION DU FICHIER : Le réseau et la base de données REPEREs sont un outil interne à la FRANE et à son réseau associatif. Seules les associations ou personnes physiques du réseau associatif de la FRANE pourront faire une demande de consultation de la base auprès de la FRANE pour identifier une ou des personnes ressources pouvant leur apporter une aide dans leur activité associative environnementale.

Les informations ne peuvent pas être utilisées de manière incompatible avec la finalité pour laquelle elles ont été collectées.

- SECURITE ET PROPRIETE DU FICHER : La FRANE est propriétaire et gestionnaire de la base de données. L'accès à la base de données et les données sont protégés. Le Président de la FRANE ou toute personne habilitée par le Président est responsable de la base de données et peut modifier les données.

- CONFIDENTIALITE DES DONNEES ET CONSULTATION DE LA BASE DE DONNEES : seules les personnes autorisées, à savoir les administrateurs et salariés de la FRANE, peuvent accéder aux données contenues dans la base de données.

La consultation se fait soit :

* sur demande écrite auprès de la FRANE (adressée par courrier postal, fax, mail) précisant l'identité du demandeur, l'objet de sa demande et le délai de réponse souhaité.

* sur demande orale auprès de la FRANE (par téléphone..) qui sera enregistrée à réception.

La FRANE gardera une trace de toutes les demandes pour assurer un suivi.

- LES REPONSES AUX DEMANDES DE CONSULTATION DE LA BASE PAR LA FRANE SE FERONT DANS LE RESPECT DES CHOIX DES PERSONNES (être contactées directement par le demandeur ou non) et de leur(s) disponibilité(s) tels que stipulés dans l'accord de participation au réseau REPERES et le questionnaire de recueil d'informations.

* Si la personne choisit d'être contactée directement par un demandeur, la FRANE transmettra à ce dernier ses coordonnées, ses disponibilités pour être contactée et des indications concernant ses compétences et ressources pouvant répondre à la demande formulée. Aucune autre information ne lui sera communiquée.

* Si la personne choisit de contacter directement le demandeur, la FRANE ne transmettra à celui-ci que son nom.

La FRANE signifiera au demandeur de s'engager à respecter les souhaits des personnes ressources, à ne pas réutiliser et à ne pas divulguer les informations concernant les personnes ressources.

- LES PERSONNES RESSOURCES QUI SERONT CONTACTEES POUR INTERVENIR VIA LE RESEAU REPERES LE FERONT EN LEUR NOM : les avis et informations donnés par les personnes ressources n'engagent ni la FRANE ni l'association à laquelle elles adhèrent.

- LE RESPONSABLE DU FICHER FIXE UNE DUREE DE CONSERVATION RAISONNABLE EN FONCTION DE L'OBJECTIF DU FICHER : les données seront conservées tant que la FRANE poursuivra son objectif de répondre à des demandes d'expertise et tant que les personnes ressources poursuivront les activités pour lesquelles elles ont été référencées et accepteront de figurer dans la base.

- MISE A JOUR DES DONNEES : un travail de mise à jour sera entrepris par la FRANE tous les 3 ans en contactant directement les personnes ressources référencées dans la base et ses associations membres.

Il est souhaitable que les associations membres participent au fonctionnement du réseau (en transmettant par exemple le questionnaire à un nouvel adhérent).

- INFORMATION DES PERSONNES : les personnes ressources référencées dans la base de données peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification aux informations les concernant, ainsi que signaler leur souhait de ne plus être référencées dans la base de données par courrier auprès de la FRANE, 1 bis rue Frédéric Brunmurol 63122 CEYRAT.